

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

HUILE DE COUPE

Référence 75-03

Selon la Directive de la CEE 1907/2006/CE, article 31

Date de révision : 20/09/2011

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance/préparation

METAFLUX® 75-03 HUILE DE COUPE

Utilisation de la préparation : Lubrifiant de coupe.

Identification de la société/entreprise (dénomination sociale)

SODITEC
24, rue Joseph Marie Jacquard
F- 67400 ILLKIRCH

Téléphone : 03 88 55 29 40
Télécopie : 03 88 67 85 40
E-mail : soditec-metaflux@wanadoo.fr

Numéro d'appel d'urgence/service d'information

ORFILA (Information I.N.R.S) 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

N'est pas à marquer selon la directive 1999/45/CE.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Désignation chimique :

Huile avec additifs. Ne contient pas de chlore.

Composants dangereux : --

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau :

Laver abondamment avec de l'eau et du savon ; ensuite protéger avec une crème.

Contact avec les yeux :

Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes en maintenant les paupières écartées et consulter un médecin si le malaise persiste.

Ingestion :

Ne pas provoquer de vomissements. Consulter un spécialiste.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié :

Moyen d'extinction sec, eau pulvérisée, mousse, CO₂

Moyens d'extinction non appropriés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau.

Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés.

Formation de monoxyde de carbone (CO), oxyde d'azote (NOx), dioxyde de soufre (SO₂) et rouille possible.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

ATTENTION : Revêtements glissants en cas de dispersion.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts et de contaminer le sol et les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage/récupération

Recueillir le liquide avec des liants appropriés, du sable ou de la terre, et éliminer selon les prescriptions.

7. STOCKAGE ET MANIPULATION

Manipulation

Précautions pour une manipulation sans danger :

Prévenir la formation de vapeurs d'huile.

Stockage

Exigences concernant les entrepôts et récipients de stockage :

Maintenir l'emballage bien fermé.

Indications concernant la prévention d'incendies ou d'explosions :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Classe d'incendie selon DIN EN 2 : B.

Classe de stockage (VCI, allemand) : 10

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Assurer une bonne ventilation. Ceci peut-être obtenu par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air. Si cela ne suffit pas pour maintenir la concentration à un niveau inférieur aux valeurs maxi autorisées sur les lieux de travail (VME, TLV, AG), il convient de porter une protection respiratoire appropriée.

Protection respiratoire : Assurer une bonne ventilation ou aspiration locale en cas de formation de vapeurs d'huile.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374) dans la mesure où ils sont admis sur le plan technique de sécurité.

Durée de résistance à la rupture : Consulter le fabricant de gants de protection pour connaître la durée exacte de résistance au perçage et respecter cette indication.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection hermétiques en cas de danger de projections (EN 166)

Mesures générales pour la protection et l'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer les vêtements souillés ou imprégnés de produit.

Information supplémentaire relative à la protection des mains - Aucun essai n'a été effectué. Dans les préparations, la sélection a été effectuée de bonne foi en tenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible ; il convient donc de faire un test avant leur utilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique	Liquide
Couleur	Brun moyen
Odeur	Faible
Point d'éclair	> 180 °C
Température d'allumage	N'est pas applicable
Intervalle d'explosibilité	0.4% vol. // 4.5% vol.
Masse volumique	Env. 0,95 g/ml (20 °C)
Hydrosolubilité	Pas miscible
Valeur du pH	N'est pas applicable
Viscosité	30-40 mm ² /s
Pression de la vapeur	< 0.1 mbar (20° C)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Décomposition thermique / conditions à éviter :

La préparation est stable dans des conditions normales d'utilisation.

Réactions dangereuses :

Avec des agents d'oxydation forts.

Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux si la préparation est utilisée comme prévue.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë et effets immédiats :

N'est pas disponible.

Effets retardés et chroniques :

Sensibilisation: n'est pas disponible.

Autres indications : Classification selon la procédure de calcul.

Effets locaux : Des effets irritants des yeux ou de la peau inconnus à ce jour.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

La préparation est peu soluble dans l'eau. Les eaux contaminées peuvent être épurées considérablement par des mesures abiotiques, par exemple par la séparation mécanique.

Biodégradabilité : Selon les critères de la OCDE, la préparation n'est pas facilement biodégradable ("inherently biodégradable")

Ne contient pas des AOX selon la formulation (AOX = adsorbable organic halogene/composés organohalogénés adsorbables)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Recommandation

Respecter les prescriptions administratives locales concernant le déversement. Après neutralisation, amener les résidus dans les installations de traitement d'eaux résiduaires.

Code déchets pour la préparation :

12 01 07	Déchets provenant de la mise en forme (forge, soudure, presse, ...) (huiles d'usinage usées, sans halogènes (pas sous forme d'émulsion))
----------	--

Code déchets concernant les emballages contaminés :

15 01 02	Emballages en matières plastiques.
----------	------------------------------------

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas un article dangereux en transport routier (ADR/RID), navale (IMDG) et aérien (IATA).

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Marquage selon le règlement sur les substances dangereuses incl. les directives de la CEE (67/548 CEE ainsi que 1999/45/CEE)

Symboles/indication des dangers : Exempt

Les phrases R : --

Les phrases S : --

Catégorie de danger pour l'eau : 1 (comporte un faible danger pour l'eau; auto-évaluation selon VwVwS – règlement allemand).

VOC 1999/13/EC : 0 %

16. AUTRES INFORMATIONS

/

Cette fiche complète mais ne remplace pas notre fiche technique. Les informations communiquées ont pour but de guider au mieux l'utilisateur du produit. Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Il est à noter que tout produit chimique peut présenter des risques et doit être utilisé avec prudence. L'ensemble de prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités. Toute responsabilité est exclue.